

pro infirmis

Rapport financier 2019



Faits et chiffres

	2019	2018
Bilan (en millions de CHF)		
Actifs circulants	88,0	83,1
Actifs immobilisés	31,6	35,1
Total des actifs	119,6	118,2
Capital étranger	13,6	19,1
Capital des fonds affectés	39,0	38,1
Capital de l'organisation	67,0	61,0
Total des passifs	119,6	118,2
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	19,7	18,3
Subventions AI	54,8	55,3
Produits des prestations	9,9	9,6
Subventions Confédération, cantons et communes	16,0	15,4
Autres produits d'exploitation	3,9	3,7
Total des produits d'exploitation	104,3	102,3
Charges de personnel	-70,8	-70,0
Charges pour clients et organisations du handicap	-28,1	-28,8
Autres charges d'exploitation	-9,6	-10,4
Amortissements	-1,3	-1,3
Total des charges d'exploitation	-109,8	-110,5
Résultat d'exploitation	-5,5	-8,2
Résultat non opérationnel	11,5	-0,6
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation	6,0	-8,8
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'760	1'750
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	674	683
Équivalent en postes à plein temps	487	488
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	1'086	1'067
Équivalent en postes à plein temps	132	129
Personnes actives à titre honorifique (au 31.12.2019)	130	123
Directions cantonales	15	15
Services de consultation	53	55
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits des dons	19,7	18,3
Charges de la récolte de fonds	5,4	5,1
Rémunérations et indemnités (en kCHF)*		
Masse salariale des 6 membres de la Direction	1'070	1'086
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1:3,7	1:3,5
Indemnités aux membres du Bureau	50	55
Dont indemnités au président	8	8

* Les indemnités sont fixées conformément aux directives de la ZEWO.

Table des matières

Comptes annuels consolidés

1.	Bilan consolidé	6
2.	Compte d'exploitation consolidé	7
3.	Tableau de financement consolidé	8
4.	Tableau de variation du capital	10
5.	Bases de la présentation des comptes	13
5.1	Généralités	13
5.2	Consolidation et périmètre de consolidation / continuité	13
5.3	Organisations / personnes / institutions liées	13
6.	Principes d'évaluation et commentaires	14
6.1	Bilan consolidé	14
6.2	Compte d'exploitation consolidé	20
6.3	Tableau de financement consolidé	23
7.	Autres indications	24
7.1	Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22	24
7.2	Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction	24
7.3	Prestations gratuites	24
7.4	Transactions de donation et d'échange	24
7.5	Opérations hors bilan	25
7.6	Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16	25
7.7	Événements après le jour du bilan	25
7.8	Indications sur la réalisation d'une gestion des risques	25
7.9	Dettes non portées au bilan	25
8.	Rapport de l'organe de révision	26

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

9.	Bilan de l'association	30
10.	Compte d'exploitation de l'association	31
11.	Bases de la présentation des comptes	31
12.	Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation	32
13.	Autres indications	33
14.	Rapport de l'organe de révision	34



Photos :

Jasmine H. avec son ami Marco Z. (page de couverture et dernière page).

Ken G. (pages 4, 9, 12) avec Gisela Riegert, assistante sociale,
et Marie-Theres Platscheider (p. 9).

Photos : Dominique Meienberg

Christian Lohr, co-vice-président de Pro Infirmis,
avec le conseiller fédéral Alain Berset (p. 29).

Photo : Keystone

Introduction au rapport financier



Renato Denoth,
chef du département
Finances et Informatique

Un résultat annuel qui dépasse de 14,8 millions CHF celui de l'année précédente, c'est évidemment une bonne nouvelle. Ainsi, la perte de l'année précédente a en grande partie pu être compensée. Mais il ne faut pas perdre de vue que la principale raison du mauvais résultat de 2018 comme du bon résultat de 2019 réside dans l'évolution des cours boursiers. En outre, la vente de deux immeubles l'année dernière a permis de dégager un bénéfice supplémentaire. Or, il s'agit là d'un événement comptable unique, qui ne se reproduira plus dans les années à venir.

Les chiffres qui nous intéressent particulièrement sont ceux du résultat d'exploitation, que nous pouvons influencer. Ainsi, nous constatons par rapport à 2018 que nos efforts pour, d'une part, augmenter l'efficacité et les produits, et, d'autre part, diminuer les coûts ont porté leurs fruits. En effet, le résultat d'exploitation a augmenté de près de 2,7 millions CHF en comparaison de l'année précédente. Mais l'excédent de charges de presque 5,5 millions CHF nous rappelle que nous sommes encore loin d'avoir atteint une situation équilibrée pour les années futures.

Selon la planification financière établie sur plusieurs années, le déficit d'exploitation doit encore être réduit fortement afin de stabiliser les comptes de Pro Infirmis sur le long terme. En plus de nos efforts accrus d'économie, nous comptons sur la fidélité de nos donatrices et donateurs. Nous voulons également convaincre de nouveaux donateurs et donatrices privés et institutionnels de l'importance de nos activités. Car notre objectif principal reste le même : accompagner par nos conseils et prestations le plus de personnes en situation de handicap possible !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Denoth', written over a light grey circular background.

Renato Denoth, chef du département Finances et Informatique

1. Bilan consolidé

		31.12.2019		31.12.2018	
Actifs					
Liquidités	1	16'130	13,5 %	13'672	11,6 %
Titres	2	65'769	55,0 %	63'090	53,4 %
Créances résultant de prestations	3	3'685	3,1 %	3'136	2,7 %
Autres créances à court terme	4	274	0,2 %	527	0,3 %
Stocks	5	271	0,2 %	193	0,2 %
Actifs de régularisation	6	1'867	1,6 %	2'544	2,1 %
Actifs circulants		87'996	73,6 %	83'162	70,3 %
Immobilisations financières	7	482	0,4 %	493	0,4 %
Immobilisations corporelles meubles	8	4'790	4,0 %	4'772	4,1 %
Immobilisations corporelles immeubles	9	26'329	22,0 %	29'813	25,2 %
Actifs immobilisés		31'601	26,4 %	35'078	29,7 %
Total actifs kCHF		119'597	100,0 %	118'240	100,0 %
Passifs					
Dettes à court terme résultant de prestations	10	2'790	2,3 %	3'446	2,9 %
Autres dettes à court terme	11	2'152	1,8 %	5'489	4,7 %
Provisions à court terme	12	50	0,0 %	748	0,6 %
Passifs de régularisation	13	1'636	1,4 %	2'113	1,8 %
Capitaux étrangers à court terme		6'628	5,5 %	11'796	10,0 %
Dettes financières à long terme	14	5'290	4,4 %	5'690	4,8 %
Provisions à long terme	15	1'643	1,4 %	1'592	1,4 %
Capitaux étrangers à long terme		6'933	5,8 %	7'282	6,2 %
Capital des fonds	16	39'029	32,6 %	38'122	32,2 %
Capital lié		10'122	8,5 %	10'683	9,0 %
Capital libre		56'885	47,6 %	50'357	42,6 %
Capital de l'organisation	17	67'007	56,1 %	61'040	51,6 %
Total passifs kCHF		119'597	100,0 %	118'240	100,0 %

2. Compte d'exploitation consolidé

		2019		2018	
Produits d'exploitation					
Produits de la récolte de fonds	18	19'680	18,9 %	18'275	17,9 %
Subventions AI	19	54'768	52,5 %	55'266	54,0 %
Produits des prestations	20	9'911	9,5 %	9'672	9,4 %
Subventions Confédération, cantons et communes	21	16'052	15,4 %	15'448	15,1 %
Autres produits d'exploitation	22	3'906	3,7 %	3'676	3,6 %
Total produits d'exploitation		104'317	100,0 %	102'337	100,0 %
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	23	-70'781	-67,9 %	-69'994	-68,4 %
Charges pour clients et organisations handicap	24	-28'173	-27,0 %	-28'830	-28,2 %
Autres charges d'exploitation	25	-9'572	-9,2 %	-10'436	-10,2 %
Amortissements immobilisations corporelles d'exploitation	26	-1'283	-1,2 %	-1'258	-1,2 %
Total charges d'exploitation		-109'809	-105,3 %	-110'518	-108,0 %
Résultat d'exploitation kCHF		-5'492	-5,3 %	-8'181	-8,0 %
Résultat financier	27	7'385	7,1 %	-2'683	-2,6 %
Résultat des immeubles hors exploitation	28	755	0,7 %	740	0,7 %
Autre résultat sans rapport avec les prestations	29	4'226	4,1 %	30	-
Résultat avant variation du capital des fonds kCHF		6'874	-6,6 %	-10'094	-9,9 %
Variation du capital des fonds	30	-907	-0,9 %	1'292	1,3 %
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation kCHF	31	5'967	5,7 %	-8'802	-8,6 %

3. Tableau de financement consolidé

	2019	2018
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation	5'967	-8'802
Variation du capital des fonds	907	-1'292
Amortissements	1'474	1'471
Diminution/augmentation titres	-2'679	1'794
Variation des provisions	-647	526
Résultat de vente d'immobilisations	-4'218	-20
Variation créances résultant de prestations	-549	-504
Variation autres créances à court terme	253	203
Variation stocks	-78	59
Variation actifs de régularisation	677	-1'176
Variation dettes résultant de prestations	-656	-89
Variation autres dettes à court terme	-3'337	3'316
Variation passifs de régularisation	-477	495
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-3'363	-4'019
Désinvestissements immobilisations financières	11	2
Investissements immobilisations corporelles	-1'391	-1'098
Désinvestissements immobilisations corporelles	7'601	185
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	6'221	-911
Variation dettes financières à long terme	-400	-
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-400	-
Variation des liquidités	2'458	-4'930
Existant initial 1.1	13'672	18'602
Existant final 31.12	16'130	13'672
État de la variation des liquidités kCHF	2'458	-4'930



4. Tableau de variation du capital

kCHF	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant de fonds							
2018							
Fonds des parrainages	2'650	-	486	-	-1'010	-524	2'126
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	8'231	-	-	-	-2'338	-2'338	5'893
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'902	29	24	-	-48	5	2'907
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'194	-	29	-	-	29	2'223
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'220	-	584	-	-145	439	1'659
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'282	13	1	-	-32	-18	1'264
Autres fonds spéciaux	15'993	55	5'151	-	-4'091	1'115	17'108
Total fonds spéciaux	31'822	97	5'789	-	-6'654	-768	31'054
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	62	-	-	-62	-	2'064
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	1'709	-	-	-	-	-	1'709
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	62	-	-	-62	-	4'942
Capital des fonds affectés	39'414	159	6'275	-	-7'726	1'292	38'122
2019							
Fonds des parrainages	2'126	-	634	-	-809	-175	1'951
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	5'893	-	-	-	-257	-257	5'636
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'907	29	1	-	-	30	2'937
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'223	-	245	-	-	245	2'468
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'659	-	480	-	-72	408	2'067
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'264	12	-	-	-15	-3	1'261
Fonds pour moyens auxiliaires	992	-	251	-	-1	250	1'242
Autres fonds spéciaux	16'116	544	3'907	-	-4'042	409	16'525
Total fonds spéciaux	31'054	585	4'884	-	-4'387	1'082	32'136
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	62	-	-	-62	-	2'064
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	1'709	-	-	-	-	-	1'709
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	62	-	-	-62	-	4'942
Capital des fonds affectés	38'122	647	5'518	-	-5'258	907	39'029

Les fonds affectés dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont indiqués individuellement. Tous les fonds ayant une valeur inférieure à 1 million de francs figurent sous « autres fonds spéciaux » ou « autres fonds soumis à l'usufruit ». Une autre énumération suivant des critères éloquents, tels que l'affectation du fonds, n'est pas possible.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » correspond aux fonds non épuisés du fonds fédéral « Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap PAH » que Pro Infirmis gère sous mandat pour l'aide directe aux clientes et clients concernés.

Les attributions aux fonds sont plus élevées que les produits affectés de la récolte de fonds, car elles comprennent également des fonds affectés non encore utilisés des pouvoirs publics (subventions de l'OFAS et des cantons) et des remboursements.

kCHF	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant du financement propre							
2018							
Fonds d'innovation	8'385	-	176	-	-778	-602	7'783
Autre capital lié	8'385	-	69	-	-102	-33	2'900
Total capital lié	12'133	-	245	-	-880	-635	10'683
Capital libre	57'683	-	-	-	-8'167	-8'167	50'357
Capital de l'organisation	69'816	-	245	-	-9'047	-8'802	61'040
2019							
Fonds d'innovation	7'783	-	204	-	-687	-483	7'300
Autre capital lié	2'900	-	-	-	-78	-78	2'822
Total capital lié	10'683	-	204	-	-765	-561	10'122
Capital libre	50'357	-	6'528	-	-	6'528	56'885
Capital de l'organisation	61'040	-	6'732	-	-765	5'967	67'007



5. Bases de la présentation des comptes

5.1 Généralités

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association Pro Infirmis, présentés ici, ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'organisation et sont conformes aux dispositions légales suisses, aux statuts de Pro Infirmis et aux standards de la fondation ZEW (service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons). Les principes généraux d'évaluation selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC ont été appliqués.

5.2 Consolidation et périmètre de consolidation / continuité

Les comptes individuels de l'association Pro Infirmis reflètent la consolidation des 15 directions cantonales, du Siège principal de Pro Infirmis, de la subvention fédérale PAH (Prestations d'Aide aux personnes en situation de handicap), ainsi que de trois fonds qui, pour des raisons administratives, font l'objet de comptabilités séparées.

Les comptes consolidés intègrent les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung », « Ulrich und Anna Soller-Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung », car leurs conseils de fondation respectifs sont occupés en majorité par des collaboratrices et collaborateurs ou des représentants d'organes de Pro Infirmis.

La consolidation est effectuée sur la base des différentes clôtures, après vérification de celles-ci. Les clôtures reposent sur des principes d'établissement du bilan et d'évaluation uniformes, valables pour chacune d'elles. Les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

À la suite d'une succession, Pro Infirmis est devenue en 2016 propriétaire de la société anonyme non opérationnelle « Sadic AG » avec siège à Silvaplana. Il n'a pas été procédé à une consolidation, car elle ne s'avérerait d'aucune utilité pour l'évaluation du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Sadic AG est en liquidation depuis le 1.2.2020.

5.3 Organisations / personnes / institutions liées

D'un point de vue historique, Pro Infirmis entretient une relation étroite avec la fondation Profil qui avait à l'origine été fondée par Pro Infirmis. Pro Infirmis est représentée au Conseil de fondation de Profil par trois membres sur huit. Elle a conclu un contrat de prestations avec Profil. Durant l'exercice, aucune transaction importante n'a eu lieu avec les autres organisations liées.

6. Principes d'évaluation et commentaires

De manière générale, on applique aux comptes annuels le principe du coût d'acquisition ou de production. Ce principe repose sur la règle de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. Les principes les plus importants en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-dessous. Lorsque l'évaluation s'écarte des principes, cette exception donne lieu à un commentaire.

La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture des devises à la date du bilan.

6.1 Bilan consolidé

Actifs circulants

Les actifs circulants renferment uniquement des postes à court terme qui viennent à échéance dans un délai de 12 mois au plus à compter de la date du bilan.

1 Liquidités

Les soldes en caisse, sur les comptes postaux ou bancaires sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités renferment les postes suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
Caisses	98	105
Comptes postaux	2'463	2'043
Comptes bancaires	13'569	11'524
Total kCHF	16'130	13'672

2 Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. L'évaluation est effectuée à la valeur vénale selon le relevé de dépôt. En 2019, la performance nette a été de + 12,2 % (année précédente -3,9 %).

	31.12.2019	31.12.2018
Titres réalisables à court terme kCHF	65'769	63'090

3 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations renferment les postes suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
Envers des tiers	2'999	2'629
Envers des clients	264	253
Provenant d'avances pour véhicules	479	509
Du croire	-57	-255
Total kCHF	3'685	3'136

Depuis 2019, le du croire est estimé de manière forfaitaire à 2 % des créances en souffrance au 31 décembre. Conformément aux Swiss GAAP RPC, cette manière de calculer le du croire est admise si elle reflète de manière fiable le total des pertes potentielles. Cela vaut notamment pour les créances en souffrance portant sur de petits montants et aux objets très hétérogènes, comme c'est le cas chez Pro Infirmis. Auparavant, le du croire était calculé de manière circonspecte sur la base de l'ancienneté des créances. Le nouveau mode de calcul a entraîné une réduction du du croire en 2019.

4 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme renferment les garanties de loyer versées par Pro Infirmis ainsi que les créances d'impôt anticipé.

	31.12.2019	31.12.2018
Garanties de loyer	245	245
Créances impôt anticipé	29	282
Total kCHF	274	527

5 Stocks

Les stocks renferment les postes suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
Véhicules transformés pour personnes handicapées	132	120
Eurokey	72	23
Stock marchandises restaurant Locarno	18	19
Total marchandises	222	162
Matériel de bureau	22	14
Stock de mazout	27	17
Total fournitures d'exploitation	49	31
Total kCHF	271	193

6 Actifs de régularisation

Ce poste contient les dépenses pour l'exercice suivant, payées à l'avance, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les produits exigibles sur la base des prestations fournies en 2019.

	31.12.2019	31.12.2018
Subventions Confédération, cantons et communes	1'402	831
Autres dépenses payées à l'avance	97	160
Assurances sociales	74	63
Autres produits à recevoir	294	1'490
Total kCHF	1'867	2'544

Actifs immobilisés**7 Immobilisations financières**

Dans le cadre de ses activités, Pro Infirmis accorde des prêts de durée limitée à des clients ou à des organisations tierces, prêts destinés au financement de projets compatibles avec les buts qu'elle poursuit. Les prêts destinés au financement d'immeubles sont garantis par des droits de gage immobilier. Les autres créances ne sont pas assorties de garanties.

	31.12.2019	31.12.2018
Participations	75	75
Créances à long terme envers clients	-	6
Créances à long terme envers institutions	407	412
Total kCHF	482	493

8 Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Mobilier / installations	10 ans
Machines de bureau, équipement informatique, installations de communication (WAN/téléphonie)	5 ans
Véhicules	8 ans
Équipement et installations fixes	10 ans

Les immobilisations corporelles meubles se composent des éléments suivants :

kCHF	Mobilier et installations	Machines de bureau, informatique et communication	Véhicules	Équipement et installations	Total
Valeur comptable nette 1.1.2018	1'811	1'415	308	1'379	4'913
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	5'572	7'576	602	5'151	18'901
Entrées	217	648	62	119	1'046
Sorties	-886	-3'401	-25	-527	-4'839
État 31.12	4'903	4'823	639	4'743	15'108
Amortissements cumulés					
État 1.1	3'761	6'161	294	3'772	13'988
Amortissements	311	542	70	206	1'129
Sorties	-846	-3'386	-26	-523	-4'781
État 31.12	3'226	3'317	338	3'455	10'336
Valeur comptable nette 31.12.2018	1'677	1'506	301	1'288	4'772
Valeur comptable nette 1.1.2019	1'677	1'506	301	1'288	4'772
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	4'903	4'823	639	4'743	15'108
Entrées	128	752	50	274	1'204
Sorties	-28	-14	-10	-	-52
État 31.12	5'003	5'561	679	5'017	16'260
Amortissements cumulés					
État 1.1	3'226	3'317	338	3'455	10'336
Amortissements	280	576	77	220	1'153
Sorties	-13	-	-6	-	-19
État 31.12	3'493	3'893	409	3'675	11'470
Valeur comptable nette 31.12.2019	1'510	1'668	270	1'342	4'790

9 Immobilisations corporelles immeubles

Les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'achat, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les immeubles utilisés à diverses fins (utilisation propre / location à des tiers) sont classés, soit parmi les immeubles d'exploitation, soit parmi les immeubles de rendement, en fonction de leur utilisation prépondérante.

Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Bâtiments administratifs et immeubles d'habitation 50 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Tous les postes sont contrôlés chaque année pour déceler d'éventuels « impairments » (dépréciations d'actifs). Dans le cas des propriétés par étage, on renonce à faire figurer la valeur du terrain séparément.

Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques d'un montant de 5'290 kCHF. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 10'157 kCHF (année précédente 11'772 kCHF).

Le poste « Terrains non bâtis » renferme essentiellement des terrains loués en droit de superficie sur le long terme à des tiers. Ces terrains ont été légués à Pro Infirmis dans le cadre d'une succession. En 2019, deux immeubles hors exploitation ont été vendus, car ils ne correspondaient pas à la stratégie de placement de Pro Infirmis.

kCHF	Bâtiments d'exploitation	Biens-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Biens-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
Valeur comptable nette 1.1.2018	5'075	2'114	9'346	6'080	7'595	30'210
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	6'455	2'114	10'649	6'080	7'595	32'893
Entrées	52	-	-	-	-	52
Sorties	-	-	-81	-36	-	-117
État 31.12	6'507	2'114	10'568	6'044	7'595	32'828
Amortissements cumulés						
État 1.1	1'380	-	1'303	-	-	2'683
Amortissements	129	-	213	-	-	342
Sorties	-	-	-10	-	-	-10
État 31.12	1'509	-	1'506	-	-	3'015
Valeur comptable nette 31.12.2018	4'998	2'114	9'062	6'044	7'595	28'813
Valeur comptable nette 1.1.2019	4'998	2'114	9'062	6'044	7'595	28'813
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	6'507	2'114	10'568	6'044	7'595	32'828
Entrées	182	-	5	-	-	187
Sorties	-	-	-2'055	-1'755	-	-3'810
État 31.12	6'689	2'114	8'518	4'289	7'595	29'205
Amortissements cumulés						
État 1.1	1'509	-	1'506	-	-	3'015
Amortissements	130	-	191	-	-	321
Sorties	-	-	-460	-	-	-460
État 31.12	1'639	-	1'237	-	-	2'876
Valeur comptable nette 31.12.2019	5'050	2'114	7'281	4'289	7'595	26'329

Capitaux étrangers à court terme**10 Dettes à court terme résultant de prestations**

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes envers des clients	2'715	3'363
Paievements anticipés de clients	75	83
Total kCHF	2'790	3'446

La position « dettes envers des clients » renferme essentiellement des garanties de paiement dont le montant n'a pas encore été versé.

11 Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes usuelles relatives à des livraisons ou des prestations de tiers.

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes envers des tiers	2'106	5'457
Dettes envers TVA, impôts à la source	46	32
Total kCHF	2'152	5'489

12 Provisions à court terme

Les provisions à court terme se composent des éléments suivants :

kCHF	Ventes et prestations	Divers	Total
Provisions au 31.12.2018	50	698	748
Constitution	-	-	-
Dissolution	-	-698	-698
Provisions au 31.12.2019	50	-	50

13 Passifs de régularisation

Ce poste renferme les salaires concernant l'année 2019 non encore versés aux collaborateurs rémunérés à l'heure, les factures de fournisseurs à régler pour l'année 2019, les régularisations relatives aux assurances sociales, les subventions des cantons pour 2020 et les produits déjà reçus relatifs à des prestations fournies l'année suivante.

	31.12.2019	31.12.2018
Salaires à payer	635	616
Factures de fournisseurs à régler	791	1'090
Assurances sociales	30	281
Subventions des cantons	140	102
Produits prestations année suivante	40	24
Total kCHF	1'636	2'113

Capitaux étrangers à long terme**14 Dettes financières à long terme**

Ce poste se compose uniquement d'hypothèques pour les immeubles appartenant à l'organisation.

	31.12.2019	31.12.2018
Hypothèques avec durée résiduelle de moins de 5 ans	5'290	5'690
Total kCHF	5'290	5'690

15 Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent des éléments suivants :

kCHF	Ventes et prestations	Vacances et heures suppl.	Total
Provisions au 31.12.2017	-	1'814	1'814
Constitution	-	-	-
Dissolution	-	-222	-222
Provisions au 31.12.2018	-	1'592	1'592
Constitution	-	51	51
Dissolution	-	-	-
Provisions au 31.12.2019	-	1'643	1'643

Étant donné que Pro Infirmis est exemptée d'impôts, les provisions ne renferment pas d'impôts latents.

16 Fonds affectés

	31.12.2019	31.12.2018
Fonds des parrainages	1'951	2'126
Total fonds spéciaux	32'136	31'054
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	4'942
Total fonds affectés kCHF	39'029	38'122

Les fonds dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

17 Capital de l'organisation

	31.12.2019	31.12.2018
Fonds d'innovation	7'300	7'783
Autre capital lié	2'822	2'900
Capital libre	56'885	50'357
Total kCHF	67'007	61'040

Le fonds d'innovation a pour but le financement de projets novateurs, internes ou externes à Pro Infirmis, qui bénéficient aux personnes en situation de handicap.

6.2 Compte d'exploitation consolidé**18 Produits de la récolte de fonds**

Les produits de la récolte de fonds se composent des éléments suivants :

	2019	2018
Contributions	385	181
Dons/récolte de fonds non affectés	11'905	11'648
Dons/récolte de fonds affectés	748	589
Dons majeurs non affectés	1'365	1'954
Dons majeurs affectés	1'722	2'213
Apports provenant de successions non affectées	3'535	2'881
Remboursements rétroactifs provenant de successions	–	-2'246
Apports provenant de successions affectées	20	1'055
Total kCHF	19'680	18'275

19 Subventions AI

Les subventions AI que Pro Infirmis transmet aux organisations ayant conclu un sous-contrat de prestations (partenaires) sont comptabilisées en chiffres bruts, avec une contre-écriture au poste « charges pour clients et organisations handicap » (voir chiffre 24).

	2019	2018
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI)	31'883	31'853
Subventions AI (art. 74 LAI) partenaires	10'135	10'163
Subventions AI PAH (art. 17 LPC)	12'750	13'250
Total kCHF	54'768	55'266

20 Produits des prestations

Les produits des prestations se composent des éléments suivants :

	2019	2018
Accompagnement à domicile	3'046	2'916
Services de relève	1'879	1'864
Écoles d'autonomie	958	1'025
Projet d'inclusion restaurant Locarno	801	797
Divers	826	777
Formation pour adultes	657	647
Soutien administratif	309	322
Conseil spécialisé en assistance	368	319
Prestations pour des tiers	264	307
Loisirs/cours	198	194
Centres de jour	241	191
Conseil en construction sans obstacles	189	163
Services de transport	175	150
Total kCHF	9'911	9'672

21 Subventions de la Confédération, des cantons et des communes

En comparaison de l'année précédente, les cantons du Tessin, de Vaud, de Fribourg et de Lucerne ont octroyé chacun des subventions de plus de 50 kCHF plus élevées. Par contre, les subventions des cantons de Zurich et de Genève ont baissé de plus de 50 kCHF.

	2019	2018
Subventions de la Confédération	–	50
Subventions des cantons	14'834	14'258
Subventions des communes	1'218	1'140
Total kCHF	16'052	15'448

22 Autres produits d'exploitation

Ce poste renferme les éléments suivants :

	2019	2018
Autres produits des prestations	3'682	3'556
Produits des immeubles d'exploitation	93	93
Déductions sur les autres produits	131	27
Total kCHF	3'906	3'676

23 Charges de personnel

Les charges de personnel se composent des éléments suivants :

	2019	2018
Salaires	51'731	51'533
Charges sociales	12'409	12'372
Autres charges de personnel	1'990	2'037
Prestations de travail de tiers	4'651	4'052
Total kCHF	70'781	69'994

Les charges d'assurances sociales se composent des éléments suivants :

	2019	2018
AVS/AC/AI/APG	3'231	3'246
ALFA + allocation d'entretien	1'219	1'201
Caisse de pensions	6'800	6'768
Assurance-accidents	341	332
Assurance indemnité journalière maladie	818	825
Total kCHF	12'409	12'372

24 Charges pour clients et organisations du handicap

Les charges pour les clients et les organisations du secteur du handicap se composent des éléments suivants :

	2019	2018
Prestations d'Aide aux personnes en situation de Handicap (PAH)	13'564	14'095
Subventions AI aux organisations sous-contractantes	9'805	9'783
Charges ordinaires pour prestations d'aide	1'868	2'203
Contributions à organisations secteur du handicap	1'423	1'344
Charges de transport	779	669
Achat marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	342	361
Écoles d'autonomie et centres de jour	151	176
Divers	241	199
Total kCHF	28'173	28'830

Concernant les subventions AI aux organisations sous-contractantes, voir chiffre 19.

25 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2019	2018
Charges de locaux	4'089	4'218
Entretien immobilisations corporelles meubles	258	204
Charges de véhicules et de transport	153	159
Charges administration	2'194	2'548
Charges informatiques	951	994
Charges publicité et communication	1'431	1'837
Autres charges d'exploitation	233	194
Charges immeubles d'exploitation	263	282
Total kCHF	9'572	10'436

26 Amortissements des immobilisations corporelles d'exploitation

Les amortissements sont détaillés dans les tableaux des immobilisations aux points 8 et 9.

27 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

	2019	2018
Produits des liquidités	12	12
Produits des titres	732	881
Gain de cours sur titres, réalisé	1'062	29
Gain de cours sur titres, non réalisé	6'039	94
Total produits financiers	7'845	1'016
Frais de tenue de dépôt/de compte	-305	-296
Perte de cours sur titres, réalisée	-12	-170
Perte de cours sur titres, non réalisée	-143	-3'233
Total charges financières	-460	-3'699
Résultat financier kCHF	7'385	-2'683

28 Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles hors exploitation se compose des éléments suivants :

	2019	2018
Produits des immeubles hors exploitation	1'307	1'438
Charges des immeubles hors exploitation	-361	-485
Amortissements des immeubles hors exploitation	-191	-213
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	755	740

29 Autre résultat sans rapport avec les prestations

	2019	2018
Bénéfice vente immobilisations corporelles meubles	2	-
Perte vente immobilisations corporelles meubles	-1	-10
Bénéfice vente immobilisations corporelles immeubles	4'217	30
Total résultat vente immobilisations corporelles d'exploitation	4'218	20
Bénéfice exceptionnel	8	10
Total résultat exceptionnel	8	10
Total autre résultat sans rapport avec les prestations kCHF	4'226	30

Le bénéfice comptable résultant de la vente d'immobilisations corporelles immeubles concerne deux immeubles hors exploitation (voir chiffre 9).

30 Variation du capital des fonds

Les fonds sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

	2019	2018
Attribution	-6'165	-6'434
Prélèvement	5'258	7'726
Résultat fonds affectés kCHF	-907	1'292

31 Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation

	2019	2018
Résultat annuel kCHF	5'967	-8'802
Prélèvement / attribution capital lié	561	635
Attribution / prélèvement capital libre	-6'528	8'167

6.3 Tableau de financement consolidé

Le tableau de financement présente le flux des fonds : il montre la variation des liquidités. Il fait état des opérations d'autofinancement, de financement par des capitaux étrangers et d'investissement. Les investissements ainsi que les mouvements financiers effectifs y figurent sous la forme de chiffres bruts. Les influences résultant de la consolidation sont éliminées.

7. Autres indications

Toutes les autres indications relatives à la présente annexe selon les RPC qui ne sont pas contenues dans les comptes annuels ni dans leur commentaire figurent ci-après.

7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22

Les charges de la récolte de fonds et les charges administratives ont été calculées selon la méthode de la fondation ZEWO. Les charges administratives s'élèvent à 11'565 kCHF (année précédente 11'595 kCHF*) (sans les subsides aux autres organisations d'aide). Les charges de collecte de fonds et de publicité pour la récolte de fonds se montent à 6'309 kCHF (année précédente 6'460 kCHF).

7.2. Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction

Les membres du Bureau reçoivent une indemnité forfaitaire par année et des jetons de présence pour chaque séance. Au cours de l'exercice 2019, les versements correspondant à ces indemnités se sont élevés à 50 kCHF (année précédente 55 kCHF). Ce montant comprend l'indemnité versée au président de 8 kCHF (année précédente 8 kCHF), ainsi que les frais. Les organes dirigeants ne bénéficient d'aucune autre indemnité. La masse salariale des six membres de la Direction s'est élevée en 2019 à 1'070 kCHF (année précédente 1'086 kCHF).

7.3. Prestations gratuites

Pro Infirmis a bénéficié en 2019 d'environ 22 000 heures de travail fourni par des bénévoles, dont une grande partie dans le canton du Tessin. Ce chiffre ne comprend pas la collaboration des membres des comités cantonaux, qui s'engagent eux aussi à titre honorifique pour Pro Infirmis. D'autres prestations gratuites (remises spéciales) d'une valeur de 6 kCHF ont été accordées à l'organisation. Les prestations fournies gratuitement par les collaboratrices et collaborateurs de Pro Infirmis sont estimées à 1900 heures environ.

7.4. Transactions de donation et d'échange

En 2019, Pro Infirmis n'a pas effectué de transactions de donation ou d'échange importantes qui n'aient pas été enregistrées.

* Le chiffre de l'année précédente a été adapté, conformément à la nouvelle méthode de calcul de la ZEWO.

7.5 Opérations hors bilan

Il n'existe aucune dette provenant de contrats de leasing. Les dettes suivantes au 31.12.2019, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2019	2018
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	486	551
Durée résiduelle de plus de 2 ans jusqu'à 5 ans	4'511	5'298
Durée résiduelle de plus de 5 ans	3'405	3'405

En outre, 245 kCHF (année précédente 245 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16

kCHF	Excédent / sous-couverture selon comptes annuels	Engagement économique de l'organisation		Variation	Contrib. délimitées en fonction de la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
	31.12.19	31.12.19	31.12.18	2019	2019	2019	2018
Plans de prévoyance avec excédent	2'433	-	-	-	6'800	6'800	6'768

La caisse de pensions de l'association Pro Infirmis est gérée par une fondation propre à l'organisation ; elle est basée sur des plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Au 31.12.2019, le personnel actif de Pro Infirmis Suisse comptait 740 personnes affiliées à la fondation (année précédente 733). L'avoir net envers la caisse de pensions s'élève à 5 kCHF au 31.12.2019. Au 31.12.2019, le taux de couverture des avoirs de vieillesse atteignait 117,2 % (110,6 % au 31.12.2018), compte tenu des réserves pour fluctuation des cours et du capital de fondation (pas de réserve de contributions de l'employeur).

7.7 Événements après le jour du bilan

Au moment de l'établissement du rapport financier, les marchés financiers subissent de fortes turbulences en raison de la pandémie de coronavirus. Il en résulte des effets négatifs sur les placements en titres de Pro Infirmis, qui ne sont pas compris dans les comptes annuels au 31.12.2019.

7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques

Le Bureau de Pro Infirmis a édicté des règles et principes de la gestion des risques. En outre, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été définies. Les membres du Bureau et de la Direction de l'organisation se sont réunis à différentes reprises afin d'évaluer et d'estimer les risques encourus par l'organisation. Le 6 décembre 2019, le Bureau a pris connaissance du rapport sur les risques présenté par la directrice et a émis un avis positif. Des mesures ont été définies pour parer de façon adéquate aux risques identifiés.

7.9 Dettes non portées au bilan

La subvention AI pour les prestations fournies selon l'art. 74 LAI est affectée. Au moment de la clôture annuelle, il n'était pas encore connu si des moyens devaient être déposés dans un fonds art. 74 LAI et, le cas échéant, quel montant.

Rapport de l'organe de révision
à l'attention de l'Assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de l'organisation Pro Infirmis, comprenant le bilan, compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Conformément la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Responsabilité du Bureau

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Schwyz, le 2 avril 2020

CONVISA Revisions AG

Ralph Gwerder
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Massimo Di Clemente
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes annuels consolidés

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



9. Bilan de l'association

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs		
Liquidités	15'948	13'500
Titres	64'864	62'261
Créances résultant de prestations	3'690	3'141
Autres créances à court terme	269	521
Stocks	271	193
Actifs de régularisation	1'867	2'544
Actifs circulants	86'909	82'160
Immobilisations financières	407	418
Participations	75	75
Immobilisations corporelles meubles	4'790	4'772
Immobilisations corporelles immeubles	26'329	29'813
Actifs immobilisés	31'601	35'078
Total actifs kCHF	118'510	117'238
Passifs		
Dettes à court terme résultant de prestations	2'790	3'446
Autres dettes à court terme	2'152	5'489
Provisions à court terme	50	748
Passifs de régularisation	1'631	2'108
Capitaux étrangers à court terme	6'623	11'791
Dettes à long terme portant intérêt	5'290	5'690
Autres dettes à long terme parties liées	3'738	3'408
Provisions à long terme	1'643	1'592
Capitaux étrangers à long terme	10'671	10'690
Capital des fonds (fonds affectés)	36'998	36'512
Total capitaux étrangers	54'292	58'993
Capital lié	10'122	10'683
Capital acquis	54'096	47'562
Capital de l'organisation	64'218	58'245
Total passifs kCHF	118'510	117'238

10. Compte d'exploitation de l'association

	2019	2018
Produits d'exploitation		
Produits de la récolte de fonds	19'680	18'275
Subventions AI	54'768	55'266
Produits des prestations	9'911	9'672
Subventions Confédération, cantons et communes	16'052	15'448
Autres produits d'exploitation	3'926	3'695
Total produits d'exploitation	104'337	102'356
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-70'781	-69'994
Charges clients et organisations handicap	-28'096	-28'711
Autres charges d'exploitation	-9'566	-10'429
Amortissements immobilisations corporelles d'exploitation	-1'283	-1'258
Total charges d'exploitation	-109'726	-110'392
Résultat d'exploitation kCHF	-5'389	-8'036
Produits financiers	7'300	939
Charges financières	-432	-3'440
Résultat financier	6'868	-2'501
Produits des immeubles hors exploitation	1'307	1'438
Charges des immeubles hors exploitation	-552	-698
Résultat des immeubles hors exploitation	755	740
Autre résultat sans rapport avec les prestations	4'225	30
Résultat avant variation du capital des fonds	6'459	-9'767
Résultat fonds affectés	-486	966
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation kCHF	5'973	-8'801

11. Bases de la présentation des comptes

Les comptes de l'association Pro Infirmis sont établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (CO). Les principaux postes de clôture sont inscrits au bilan de la manière suivante :

Titres : les titres figurent au bilan à la valeur boursière.

Immobilisations corporelles immeubles : les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur vénale au moment de l'apport, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. La durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans.

Le capital des fonds affectés est affiché dans le poste des capitaux étrangers.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » représente l'engagement envers l'OFAS provenant des versements excédentaires d'acomptes.

12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. En 2019, la performance nette a été de + 12,2 % (année précédente – 3,9 %).

Le poste « titres gérés à titre fiduciaire » correspond à la fortune de la « Charlotte und Hans Haller-Stiftung ». Une fois par année, la part correspondante du rendement total de la fortune de Pro Infirmis est soit créditée, soit imputée à la fondation.

	31.12.2019	31.12.2018
Titres réalisables à court terme	61'126	58'853
Titres gérés à titre fiduciaire	3'738	3'408
Total kCHF	64'864	62'261

Participations

À la suite d'une succession, Pro Infirmis est devenue propriétaire de la société anonyme non opérationnelle Sadic AG avec siège à Silvaplana. Pro Infirmis dispose de 100 % du capital et de 100 % des droits de vote. Sadic AG est en liquidation depuis le 1.2.2020.

Immobilisations corporelles immeubles

Les immobilisations corporelles immeubles figurant dans les comptes consolidés appartiennent entièrement à Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.1 chiffre 9. Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 10'157 kCHF (année précédente 11'772 kCHF).

Autres dettes financières à court terme

Ce poste renferme les dettes envers les fournisseurs, la caisse de pensions, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions.

Autres dettes financières à long terme parties liées

Il s'agit là de la fortune de la fondation « Charlotte und Hans Haller-Stiftung » gérée à titre fiduciaire.

Fonds affectés

	31.12.2019	31.12.2018
Fonds des parrainages	1'951	2'126
Fonds spéciaux	30'905	30'244
Fonds soumis à l'usufruit	4'142	4'142
Total kCHF	36'998	36'512

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

Charges de personnel

Les charges de personnel indiquées dans les comptes consolidés proviennent exclusivement de Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.2 chiffre 23.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2019	2018
Charges de locaux	4'089	4'218
Entretien immobilisations corporelles meubles	258	204
Charges de véhicules et de transport	153	159
Charges administration	2'190	2'544
Charges informatiques	950	994
Charges publicité	1'431	1'837
Autres charges d'exploitation	233	191
Charges des immeubles d'exploitation	263	282
Total kCHF	9'567	10'429

Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles se compose des éléments suivants :

	2019	2018
Produits des immeubles hors exploitation	1'307	1'438
Autres charges des immeubles hors exploitation	-361	-485
Amortissements des immeubles hors exploitation	-191	-213
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	755	740

13. Autres indications

Pro Infirmis est une association. Son siège se trouve à Zurich.

En 2019, Pro Infirmis comptait 487 (année précédente 488) postes à plein temps avec rémunération mensuelle et 132 (année précédente 129) postes à plein temps avec rémunération horaire.

Du fait de la composition, définie dans les statuts, de leurs conseils de fondation respectifs, les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung » sont entièrement contrôlées par Pro Infirmis. La fondation « Ulrich und Anna Soller-Stiftung » est sous contrôle de Pro Infirmis du fait de la composition effective de son conseil de fondation. Ces trois fondations ne sont pas incluses dans les comptes individuels de l'association Pro Infirmis.

Il n'existe aucune dette provenant de contrats de leasing. Les dettes suivantes au 31.12.2019, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

kCHF	2018	2017
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	551	512
Durée résiduelle de plus de 2 ans jusqu'à 5 ans	5'298	5'060
Durée résiduelle de plus de 5 ans	3'405	3'404

En outre, 245 kCHF (année précédente 245 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

L'autre résultat sans rapport avec les prestations se compose principalement du bénéfice comptable découlant de la vente d'immobilisations corporelles immeubles.

Alors que les comptes individuels de l'association Pro Infirmis sont soumis aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes sur la base du Code des obligations, les comptes consolidés de Pro Infirmis sont présentés selon les Swiss GAAP RPC. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il a été renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe, au tableau des flux de trésorerie et à l'établissement d'un rapport annuel.

Rapport de l'organe de révision
à l'attention de l'Assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'association Pro Infirmis, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Bureau

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Schwyz, le 2 avril 2020

CONVISA Revisions AG

Ralph Gwerder
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Massimo Di Clemente
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



Nous remercions

les donatrices et donateurs,

les entreprises partenaires,

les fondations donatrices,

l'Office fédéral des assurances sociales,

le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées,

les cantons et les communes

pour leur soutien généreux à nos prestations et projets.

Impressum :

rédaction et édition

Pro Infirmis

Feldeggstrasse 71, 8008 Zurich

Tél. 058 775 20 00

contact@proinfirmis.ch

CCP 80-22222-8

IBAN CH96 0900 0000 8002 2222 8

www.proinfirmis.ch

